A ce cas de possession dont les effets tels qu'ils sont décrits sont d'une analogie frappante avec les symptômes d'une paralysie locale, il faut joindre la transcription des deux cas dont l'analyse descriptive est la plus pittoresque et la plus complète. Tous deux sont rapportés par les trois synoptiques, par saint Matthieu avec sobriété, par saint Luc avec précision, par saint Marc avec un vrai luxe de détails pris sur le vif. Nous reproduisons ce dernier, en le complétant entre crochets, quand il y a lieu.

Voici d'abord le possédé de Gérasa :

Jésus aborde à l'est du lac de Génésareth, dans le pays des Géraséniens. « Et aussitôt qu'il eut quitté la barque, vint à sa rencontre, sortant des tombeaux, un homme possédé d'un esprit impur, qui avait sa demeure dans les tombeaux ; et personne ne pouvait plus le lier, même avec une chaîne. Car on l'avait souvent lié avec des entraves et des chaînes ; mais il avait mis en morceaux les chaînes et brisé les entraves. Et personne ne pouvait le dompter. Et constamment, nuit et jour, il était dans les tombeaux et dans les montagnes, vociférant et se meurtrissant avec des pierres. [Depuis longtemps il n'avait pas mis d'habit. *Lc.*]

Et voyant Jésus de loin il accourut et se prosterna devant lui. Et vociférant d'une voix forte, il dit : Qu'y a-t-il entre moi et toi Jésus, Fils du Dieu Très-Haut ? Je t'adjure par Dieu, ne me tourmente pas ! Car il lui disait : Sors, esprit impur, de cet homme ! Et il lui demandait : Quel est ton nom ? Et il lui dit : Légion est mon nom, car nous sommes nombreux. Et il le suppliait instamment de ne pas les envoyer [dans l'Abîme, *Lc.*] hors du pays.

Or il y avait là, sur la montagne, un grand troupeau de porcs qui paissait. Et ils le supplièrent en disant : Envoie-nous chez les porcs pour que nous entrions en eux. Et il le leur permit. Alors les esprits impurs sortirent de l'homme et entrèrent dans les porcs. Et le troupeau s'élança de l'escarpement dans la mer au nombre d'environ deux mille et ils se noyèrent dans la mer ».

Avertis, les gens de la ville et des hameaux « arrivent auprès de Jésus et voient le démoniaque assis, vêtu et dans son bon sens, lui qui avait eu Légion. Et ils prirent peur. » A leur prière, Jésus

doit commencer par faire la preuve de la présence et de l'action du démon, en constatant l'existence de phénomènes préternaturels qui démontrent et cette présence, et cette action. C'est à cet exorciste que s'impose le « principe d'économie » bien compris (cf. ci-dessous l'article de Maquart, p. 328) qui exige à bon droit que l'on ne recoure à l'explication démoniaque que si aucune autre explication d'ordre naturel n'est adéquate. Mais dans l'Évangile, la question est tranchée : la présence et l'action du démon sont un *donné*. — Même dans le cas de la femme courbée, où il n'est pas affirmé que le démon est *actuellement présent* dans la malade et d'où il n'est pas *explicitement chassé*, du moins la maladie est dite avoir eu pour cause « un esprit qui rendait infirme depuis dix-huit ans » cette femme, affirme saint Luc ; et Jésus précise que cet esprit avait nom Satan et que depuis dix-huit ans il se servait de la maladie comme d'un lien solide et durable qu'il fallait briser au plus tôt. Qu'il n'y ait pas là, pour un exorciste *actuel*, un cas de *possession* (au sens moderne et complet du mot) strictement *démontrable* par les moyens d'investigation dont il dispose, le P. de Tonquédec a tout à fait raison de le faire remarquer (ci-dessous, p. 493). Mais *dans l'Évangile*, la maladie est présentée comme due au démon et la guérison comme la rupture d'un lien établi et maintenu par Satan. C'est à ce titre qu'elle est habituellement rangée par les commentateurs parmi les cas de « possession » évangélique.